بسم الله الرحمن الرحيم

Résumé de la réplique au «pacte de bonne entente et de fraternité» contracté par Muhammad Al Imam et les Houthis

Louanges à Allah, Seigneur des mondes. Qu'Allah couvre d'éloges et salue celui après qui il n'y aura plus de prophète.

Ceci dit :

Il y a quelques semaines de cela, un pacte fut conclu entre le cheikh Muhammad Al Imam et 'Abde-l-Malik Al Houthi. Ce dernier étant le chef des houthis qui sont des *rawafid* du Yémen.

Ce pacte contient plusieurs accords, parmi lesquels :

1. Une bonne entente pacifiste entre les deux parties, et le fait de mettre fin aux heurts, confrontations, combats et dissensions, quelques que soient les circonstances. De même que la liberté de penser et d'accès à la culture doit être assurée à tous.

2. La fin des discours des deux parties à l'encontre de l'autre, attisant la haine et l'inimitié, quels que soient les moyens utilisés, et ce, dans l'ensemble des évènements, en plus du fait d'œuvrer pour cultiver un esprit de fraternité et d'entraide.

3. Que continue la communication entre les deux parties afin d'appréhender au mieux tout incident, problème, agissement isolé, ou tentative de dégradation de

la situation entre les deux parties qui pourrait être menée par un autre groupe infiltré, et afin de déterminer la position à adopter face à ce dernier.

Ceci dit, ce qui suit est le résumé de la réplique qu'adressa le cheikh 'Arafat Ibn Hassan Al Muhammadi -qu'Allah le préserve- au «pacte de bonne entente et de fraternité» contracté par Muhammad Al Imam et les Houthis.

Cette réplique fit suite au fait que plusieurs hommes de science se soient désavoués dudit pacte et que le cheikh 'Arafat en ait consulté un certain nombre.

Suite à cela, le cheikh Muhammad Al Imam a abordé la cause de ce pacte durant le sermon qu'il dispensa le jour de l'Aïd Al Fitr de l'an 1435 de l'hégire. Mais au lieu de se repentir et de se désavouer de ce pacte, il confirma la validité de son contenu, en vanta les mérites, et invita les gens à le consulter.

S'en suivi que le cheikh 'Arafat écrivit une réplique qu'il intitula *A-Ta°kid li ghalat i-l-wathiqa wa ma hawthu khutbat u-l-'id.*

Cette réplique fut d'ailleurs préfacée par les cheikhs Rabi Ibn Hadi Al Madkhali, 'Ubeyd Al Jabiri et 'Abdellah Al Bukhari -qu'Allah les préserve-.

Quant à ce résumé, il vise uniquement la première réplique.

Sa rédaction est motivée par les points suivants :

- Concrétiser l'ordre qu'Allah a donné d'exposer la vérité.

- Prévenir la communauté du danger des idées présentes dans ce pacte.

- Prévenir la communauté du danger des *Rawafid*.

- Prévenir la communauté du danger des *Ikhwan Al Muslimun*, dont les ambiguïtés touchent parfois certains adeptes de la Sunna.

- Exposer les causes qui motivent les répliques et mises en garde des gens de science et faire comprendre que c'est la défense de la religion qui est visée, et non pas les intérêts de ce bas-monde.

Contrairement à ce que certains personnages, animés de haine vis-à-vis d'une partie des ulémas de la Sunna, essaient de faire croire à la masse des musulmans.

On peut, en effet, constater que ces individus abordent d'une manière vicieuse le domaine de la réplique et de la mise en garde -que cela vise des innovateurs ou des adeptes de la Sunna qui ont fait erreur dans un ou plusieurs sujets-.

Parmi leurs manières de procéder :

- Émettre des doutes sur les intentions qui animent les cheikhs répliquant ou mettant en garde.

- Ne pas mentionner ou laisser vagues les causes ayant motivées les répliques ou mises en garde.

- Attribuer des implications aux propos des cheikhs en question, alors que les propos de ces derniers ne les impliquent pas.

Voici, à présent, quelques points contenus par cette réplique, et c'est d'Allah que provient la réussite et la guidée, nulle divinité ne mérite d'être adorée en dehors de lui:

1- C'est un pacte nul et non avenu.

2- Plusieurs cheikhs ont été questionnés le concernant et se sont désavoués de ce genre de pactes. Parmi eux les cheikhs Rabi' Ibn Hadi Al Madkhali, 'Ubeyd Al Jabiri et 'Abdellah al Bukhari.

3- Ce pacte contient trois parties, toutes plus fausses les unes que les autres.

4- Les *Rawafid* sont prêts à signer n'importe quel traité, car leur religion est basée sur le principe de *taqiyya* (consistant à ce que l'individu fasse apparaître une doctrine autre que la sienne), qui n'est autre que le principe de base de l'hypocrisie.

5- Ce que Muhammad Al Imam a approuvé dans ce pacte est exactement la même chose qu'avait établie Hassan Al Banna[1], qui a dit : «Sachez que les sunnites et les chiites sont des musulmans unis par la parole «La ilaha illa Allah, Muhammad rasulu-Lah», et c'est là la base de la croyance.»

En effet, c'est ce que nous retrouvons dans «le traité de bonne entente et de fraternité» : «nous sommes tous musulmans, notre Seigneur est unique, notre Livre est unique, notre prophète est unique et notre ennemi est unique.»

Hassan al Banna avait également dit : «Les sunnites et les chiites y sont identiques et se rejoignent. Quant aux divergences qui surviennent entre eux, elles concernent des domaines dans lesquels il est possible de les rapprocher.»

Et c'est ce que nous retrouvons dans «le pacte de bonne entente et de fraternité» : «Quant à nos divergences, elles résident dans des questions secondaires.»

---

[1] Fondateur du groupe innové d'*Al Ikhwan Al Muslimun* (les frères musulmans).

C'est là l'essence même de ce qui est appelé : L'appel au rapprochement entre les doctrines, idéologie erronée à laquelle appela Hassan Al Banna tout au long de sa vie.

6- Comment prétendre que le Livre des sunnites et des chiites est unique, alors que ces derniers ont la conviction que des livres ont été révélés à leurs imams?! D'ailleurs, on peut trouver qu'ils affirment dans leurs livres l'existence de la version de 'Ali, et de la version de Fatima. Certains de leurs leaders étant allés jusqu'à dire que la version de 'Ali est différente de ce Coran.

Il est d'ailleurs intéressant de revenir à ce que le cheikh Rabi' -qu'Allah le préserve- a écrit dans *Al Intisar li kitab i-l-'aziz i-l-Jabbar*, lorsqu'il recensa les interprétations ésotériques[1] que les *Rawafid* font des versets du Coran.

Ihsan Ilahi Zhahir -qu'Allah lui fasse miséricorde- a également composé un volume entier à ce sujet qu'il intitula : Les chiites et le Coran.

7- Prétendre que le prophète des sunnites et des chiites est unique est également une grossière erreur, car ces derniers n'accordent aucune importance à ce que ce noble prophète ﷺ a ordonné et interdit, suivant plutôt ce que leur a dicté 'Abdellah Ibn Saba[2].

C'est ainsi qu'ils font prévaloir l'obéissance à 'Ali sur celle du prophète ﷺ, allant même jusqu'à accuser ce dernier de mensonge et de calomnie!

Ils taxent également l'épouse du prophète ﷺ de fornicatrice...

---

[1] C'est-à-dire des interprétations dont le sens serait caché et réservé à des initiés.

[2] 'Abdellah Ibn Saba est un juif qui se convertit à l'Islam par ruse afin de combattre l'Islam de l'intérieur. Il fut l'instigateur du groupe des chiites *Rawafid*.

8- Comment le cheikh a-t-il pu approuver le fait d'affirmer que l'ennemi des sunnites et des chiites est le même?!

Les gens que les *Rawafid* prennent comme ennemis ne sont autres qu'Abu Bakr, 'Umar, 'Uthman, 'Aïcha et l'ensemble des compagnons, excepté une petite partie -qu'Allah les agrée tous-.

Il est obligatoire que le cheikh prononce des paroles de vérité et qu'il ne la cache pas, cela par souci de sauvegarde de la religion. Or le fait de ne pas préserver la religion constitue une injustice énorme à l'encontre des musulmans, surtout ceux qui ont confiance au cheikh et en son savoir.

Allah a dit :

﴿Certes ceux qui cachent ce que Nous avons fait descendre en fait de preuves et de guide après l'exposé que Nous en avons fait aux gens, dans le Livre, voilà ceux qu'Allah maudit et que les maudisseurs maudissent﴾ [Al Baqara : 159]

9- Peut-on dire après cet exposé résumé que nous divergeons dans des questions secondaires?! Quelles sont ces questions secondaires? Concernent-elles, à titre d'exemple, la purification ou la prière?!

Nous savons tous ce que contient la croyance des *Rawafid* concernant le Livre de notre Seigneur, la Sunna de notre prophète ﷺ et ses compagnons. D'ailleurs, ils s'en vantent et le propagent! Peut-on qualifier cela de questions secondaires?

10- Ce pacte appelle à une entente pacifiste. On y trouve le fait de mettre fin aux confrontations, et ce quelles que soient les circonstances! Cela est également nul et

non avenu! Et si nous venions à prendre cela en considération, le principe du *Jihad* n'aurait plus de sens!

Or, il est connu que le *Jihad*, mené actuellement au Yémen par les adeptes de la Sunna, est un *Jihad* de défense. Leur revient donc le droit de défendre leurs personnes, leur religion et leurs honneurs, cela à l'unanimité des gens de science.

11- Le cheikh Muhammad n'est pas, à proprement parler, un détenteur du commandement. Il ne lui appartient donc pas de conclure ce genre de pacte indépendamment du dirigeant en place, sauf si ce dernier le délègue à cet effet.

De plus, si ce genre de pactes doit avoir lieu, ce doit être en accord avec les règles et finalités de la religion. Quant aux composantes de ce «pacte de bonne entente et de fraternité» elles sont sans valeur, comme exposé précédemment.

12- Nous trouvons également, dans ce pacte, l'utilisation du principe de «liberté de penser». Or, ce principe est connu pour :

- Avoir été instauré par les laïques et libéraux afin de légitimer la mécréance et l'apostasie, et compter parmi les terminologies utilisées par les francs-maçons.

- Faire partie des idéologies adoptées par les *Rawafid*.

- Être l'objet du blâme unanime des ulémas.

En effet, l'ensemble des musulmans est en accord sur l'interdiction formelle de juger par autre que la Charia coranique.

13- Si le cheikh craignait pour sa personne, il lui incombait de sortir de cette région et de se diriger vers une autre, comme l'a fait le prophète ﷺ lorsqu'il quitta La Mecque -alors qu'elle est la terre la plus aimée d'Allah- pour rejoindre Médine.

De même, lorsqu'Ahmad Ibn Hanbal fut questionné à propos de régions sur lesquelles les *khawarij* avaient pris le dessus, il ordonna aux musulmans d'en sortir.

Il en est de même concernant les *Rawafid*! Quiconque sait qu'il ne va pas réussir à endurer leurs préjudices, et qu'il n'aura pas la possibilité de défendre sa personne, sa religion, sa famille et ses biens doit délaisser la contrée dans laquelle ils se trouvent.

14- Dans la troisième partie du pacte, nous trouvons qu'est mentionné un soit disant groupe d'hérétiques infiltrés cherchant à ce que la situation entre les deux parties se dégrade. Ceci est faux! Et les seuls hérétiques infiltrés sont les *Rawafid* qui tuent les musulmans comme en témoigne l'actualité, que ce soit en Iran, en Irak, en Syrie, au Yémen ou au Bahrein.

Qu'Allah ramène le cheikh Muhammad Al Imam à la vérité, et nous affermisse sur la Sunna jusqu'à Sa rencontre.

Qu'Allah couvre d'éloges Son serviteur et messager, notre prophète Muhammad, ainsi que sa famille et l'ensemble de ses compagnons.

Et nous conclurons en disant que les louanges reviennent à Allah, le Seigneur des mondes.

Résumé et traduit par 'Abde-Rahman Colo

À Gigean, le 16/10/1435